

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 27

Procurations : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt six

Le : **6 juillet 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **30 juin 2026****OBJET : D2026-6-12**Demande de subvention
auprès du Conseil
Départemental de la
Charente - Cheminements
doux**Présents :** BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M
DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD E ;
GUERIN S ; HIMMONET P-V ; JOUANNET J ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU E ;
MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; SOULARD D ; URBAJTEL P ; VANNIER S ;
VERRIERE M ; VIEUILLE R ; THOS F ; VRIET L**Secrétaire de séance :** Pierre-Vincent HIMONNET

La commune de Brie est une commune rurale très étendue. Elle est composée de 41 villages. La municipalité de Brie travaille depuis plusieurs années maintenant à la création d'itinéraires de cheminements doux permettant de relier les principaux villages et surtout :

- de rejoindre le Bourg et ses commerces, à pied ou à vélo
- de rejoindre à pied des arrêts de bus de la ligne 10 Mobïus

Le coût des différents panneaux de signalisation s'élève à 6 438,95 € HT et la commune de Brie sollicite une aide financière auprès de ses partenaires.

Tableau de financement

ORIGINE	MONTANT SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT DEMANDE
GrandAngoulême	6 438,95 €	50 %	3 219, 48 €
Conseil Départemental	6 438,95 €	30 %	1 931,68 €
Autofinancement	6 438,95 €	20 %	1 287,79 €
TOTAL			6 438,95€

Elle fait appel au Conseil Départemental de la Charente pour un montant de 1 931,68 € soit 50 % des dépenses prévues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente pour le financement des cheminements doux.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 8 juillet 2026

Pour copie conforme :

En Mairie, le 8 juillet 2026

Le Maire,

Michel BUISSON